

1 Place de la Mairie
76760 ECTOT L'AUBER

SÉANCE DU VENDREDI 10 AVRIL 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026_18

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS (TITULAIRES ET SUPPLÉANTS) AU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS 76)

Nombre de membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Pour	Contre	Abstentions
15	14	1	15	0	0

L'an deux mille vingt-six, le 10 avril à 19 heures, les membres du Conseil Municipal d'Ectot-l'Auber, convoqués par le Maire, se sont réunis à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de M. Nicolas MEKIL, Maire.

Étaient présents : Mme Stéphanie BEUVIN, M. Mathieu BIGOT, M. Gérard BOLLINNE, Mme Fanny CREVEL, M. Fabrice DAJON, M. Vivian DELAFOSSÉ, M. Didier DELAMARE, M. Anthony HILT, Mme Géraldine KOZIELEK, M. Nicolas MEKIL, Mme Hélène MELINE, Mme Allison MEUNIER, Mme Catherine MOREAU-RAFFAITIN, Mme Aurélie VINCENT.

Étaient excusés : -

Étaient excusés avec pouvoir : M. Eric PUYAU donne pouvoir à Mme Géraldine KOZIELEK.

Secrétaire de séance : Mme Catherine MOREAU-RAFFAITIN.

La Commune d'Ectot-l'Auber est membre du Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours de la Seine-Maritime (SDIS 76), dont les missions couvrent la sécurité civile, la prévention des risques et la protection des populations. Conformément aux dispositions légales en vigueur, il appartient au Conseil Municipal de désigner ses représentants au sein de cette instance, afin d'assurer une participation active aux décisions relatives à la gestion et à l'organisation des services d'incendie et de secours.

M. le Maire propose de procéder à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour représenter la Commune d'Ectot-l'Auber auprès du SDIS 76. Une seule liste de candidats ayant été présentée, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette désignation.

Vu l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales, qui prévoit que le Conseil Municipal peut décider à l'unanimité de ne pas recourir au vote à bulletin secret si une seule liste de candidats a été présentée ;

Considérant qu'une seule liste de candidats a été proposée pour les postes de délégués titulaires et suppléants au Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS 76) ;

Considérant la nécessité de désigner des représentants pour siéger au sein du SDIS 76, afin d'assurer la participation de la Commune d'Ectot-l'Auber aux décisions relatives à la sécurité civile et à la prévention des risques ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

Article un : Sont désignés comme délégués de la Commune d'Ectot-l'Auber
Département d'Incendie et de Secours (SDIS 76) :

- **Délégué titulaire** : M. Nicolas MEKIL
- **Délégué suppléant** : M. Didier DELAMARE

Article deux : La présente délibération sera transmise au SDIS 76.

Pour extrait certifié conforme,

Ectot-l'Auber, le 14 avril 2026

La secrétaire de séance

Le Maire,

Catherine MOREAU-RAFFAITIN



Nicolas MEKIL

